## LE CANADA APPUIE LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT

Le discours qui suit a été prononcé par un membre de la délégation canadienne à l'Assemblée

générale des Nations Unies, le 17 octobre.

Au cours du long débat portant sur une stratégie internationale en matière de développement, la délégation du Canada s'est efforcée de promouvoir des principes fondamentaux et réalisables. Ces principes devraient servir de normes à ceux qui oeuvrent dans le domaine capital du développement économique et social. Ils permettraient d'atteindre des objectifs unanimement acceptés et qui seraient à la fois raisonnables et pratiques.

En très grande partie, le projet de Stratégie pour la deuxième Décennie pour le développement a atteint ce but. En appuyant la Stratégie, le Canada réitère son appui au développement international. C'est une des façons les plus positives pour les Canadiens de participer à la communauté internationale, non seulement pour la présente décennie mais aussi pour les

décennies futures.

Le Gouvernement canadien considère la Stratégie internationale du développement comme la volonté manifeste et la détermination avouée de l'Organisation des Nations Unies et de ses membres de prendre part, à titre de membres de la communauté internationale, au processus de développement économique et social pour l'humanité tout entière. Notre Gouvernement est disposé à s'engager, sans réserve, à poursuivre une politique visant à créer, à l'échelle mondiale, un ordre économique et social plus juste et plus rationnel. Ce concept prévoit des possibilités égales pour les citoyens de tous les pays. Nous acceptons les buts et objectifs de la Décennie, énoncés dans ce document historique.

En juillet dernier, le Gouvernement canadien a terminé la révision de sa politique d'aide au développement. Par suite de cette révision, le Gouvernement s'est de nouveau engagé à améliorer considérablement la quantité et la qualité de son programme d'aide au développement. Cette résolution s'est concrétisée en fournissant un grand volume d'aide aux institutions multilatérales, en libéralisant l'aide, en supportant les frais de transport maritime et autres, en intensifiant la recherche sur les problèmes du développement et en favorisant une plus grande participation de la part du secteur privé.

Notre Gouvernement réitère son appui à l'objectif de 1 pour cent qui a été fixé pour le volume total des ressources financières fournies aux pays en voie de développement et accepte le nouvel objectif de .70 pour cent du PNB fixé pour l'aide officielle au

développement.

## AUGMENTATION DE L'AIDE

En outre, conformément à sa politique, notre Gouvernement s'est engagé à augmenter le montant des fonds à l'aide au développement international au cours des années futures, et à s'acheminer vers les objectifs

acceptés par la communauté internationale. Le Canada accordera la priorité à l'augmentation de son aide officielle au développement, que nous continuerons de fournir principalement sous forme de subventions et de prêts sans intérêt et à long terme.

Nous attachons une haute priorité à cette forme d'aide pour diverses raisons: elle est manifestement destinée au développement; c'est la partie du volume total sur laquelle le Gouvernement exerce un contrôle direct; à notre avis, elle constitue la meilleure base qui soit pour la comparaison des contributions de chacun des pays à l'effort international en matière de développement.

Nous croyons fermement que le processus de développement doit être protégé contre la fluctuation des montants affectés à l'aide au développement qui pourrait découler de considérations budgétaires ou financières. L'an prochain, par exemple, l'aide canadienne officielle au développement augmentera d'environ 17 pour cent, soit presque le double du taux de

croissance de notre revenu national.

Notre délégation estime que ce grand document devrait rallier l'approbation unanime de l'Assemblée. Consciente des grands principes qu'il énonce, et poussée par des motifs des plus sérieux, notre délégation appuie l'adoption de la Stratégie de développement international.

## LE NOUVEAU SYSTÈME DE MANDATS-POSTE

Le nouveau système de mandats des Postes canadiennes, le plus perfectionné qui soit, a officiellement été inauguré récemment par M. Jean-Pierre Côté, ministre responsable des Postes. Ce système novateur fait appel aux dernières techniques de l'ère de l'ordination pour offrir au client sécurité et efficacité maximums dans la transmission de fonds.

Les divers aspects techniques du nouveau système ont été mis au point selon les exigences des Postes par trois entreprises industrielles. L'un des plus grands fabricants de formules d'affaires du Canada, la maison R.L. Crain Limited, a conçu les nouvelles formules de mandats de façon qu'elles se prêtent facilement au traitement par ordinateur. Il s'agit de liasses composées de trois feuillets avec carbones intercalés.

Le mandat est de la grandeur d'un billet de banque. Il suffit pour la poste d'y imprimer la date, le numéro du bureau, le montant et le genre de monnaie en caractères lisibles à la machine. Une machine à libeller, grande comme une machine à écrire, conçue et fabriquée par Addressograph-Multi-. graph of Canada Limited, ajoute ces renseignements sur la formule au moment de l'achat. Installée dans tous les bureaux de poste et toutes les succursales postales du Canada, cette machine permet au guichetier d'inscrire ces renseignements indispensables avec rapidité, uniformité et précision. C'est le client lui-même qui inscrit, en privé, les noms de l'envoyeur et du bénéficiaire du mandat.